

ASSEMBLÉE NATIONALE

27 mars 2015

SANTÉ - (N° 2673)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N ° 2367

présenté par

Mme Orliac, M. Claireaux, M. Carpentier, M. Chalus, M. Charasse, Mme Dubié, M. Falorni,
M. Giacobbi, M. Giraud, Mme Hobert, M. Krabal, M. Jérôme Lambert, M. Maggi, M. Moignard,
M. Robert, M. Schwartzenberg et M. Tourret

ARTICLE 12 TER

À la seconde phrase de l'alinéa 10, après le mot :

« santé »,

insérer les mots :

« , de représentants des ordres professionnels ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à préciser la présence de la représentation des ordres professionnels dans le comité national chargé d'assurer le suivi de la mise en œuvre du pacte de lutte contre les déserts médicaux.